Ô gens ! Que celui d’entre vous qui connaît une chose parle de ce qu’il connaît ! Quant à celui qui ne connaît pas, qu’il dise : " Allah sait mieux ! "

Masrûq a dit : « Nous entrâmes auprès de ’Abdullah ibn Mas’ûd (qu’Allah l’agrée) qui nous dit : " Ô gens ! Que celui d’entre vous qui connaît une chose parle de ce qu’il connaît ! Quant à celui qui ne connaît pas, qu’il dise : 'Allah sait mieux !' En effet, cela fait partie du savoir de dire : 'Allah sait mieux !' pour ce que tu ignores. Allah, Exalté soit-Il, a dit à Son Prophète (sur lui la paix et le salut) : {(Dis : « Pour cela, je ne vous demande aucun salaire et je ne fais pas partie des imposteurs. »)} [Coran : 38/86]." »
[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî]

Signification du hadith : Certes, si l’individu est questionné au sujet d’une chose qu’il connaît, qu’il l’explique clairement et ne la dissimule pas. Par contre, s’il est questionné sur une chose qu’il ignore, qu’il dise : « Allah sait mieux ! » Et surtout qu’il ne s’efforce pas de répondre. En effet, cela fait partie du savoir de dire : « Allah sait mieux ! » pour ce que tu ignores. Lorsque un individu ignore une chose et dit : « Allah sait mieux ! », c'est une forme de savoir ! En effet, celui qui affirme cela est réellement un savant car il a su estimer sa propre personne à sa juste valeur et à son véritable niveau, reconnaissant ainsi qu’il n’est qu’un ignorant qui dit tout simplement : « Allah sait mieux ! » lorsqu’il ignore une chose. Et dans une version chez Muslim : « En effet, l’un d’entre vous sera plus savant s’il dit : " Allah sait mieux ! " lorsqu’il ne connaît pas une chose. » Cela signifie que c’est mieux pour sa science et plus parfait et plus profitable pour sa personne qu’il dise : « Allah sait mieux ! » Ensuite, ‘Abdullah ibn Mas’ûd (qu’Allah l’agrée) a étayé son propos avec la Parole d’Allah : {(Dis : « Pour cela, je ne vous demande aucun salaire et je ne fais pas partie des imposteurs. »)} [Coran : 38/86]. C’est-à-dire : je ne vous demande aucune récompense pour ce que je vous ai apporté comme Révélation. En effet, je ne fais que vous montrer la voie du bien et vous appeler à Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur. {(et je ne fais pas partie des imposteurs.)} : Je ne suis pas là pour vous rendre la vie dure ou pour vous parler sans science. Il va sans dire que l’individu ne doit pas donner de jugement juridique sauf s’il a été autorisé à le faire. Et si Allah, Exalté soit-Il, veut qu’il devienne un imam afin de donner des fatwas aux gens et de les guider, alors il le deviendra. Et si Allah ne le veut pas, alors son audace à donner des fatwas ne lui sera en aucun cas profitable. Bien au contraire, cela sera un grand préjudice pour lui dans cette vie d’ici-bas et dans l’au-delà.